



Publié sur *Indicateurs ONB* (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>)

URL source: <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/ilots-de-vieux-bois-dans-les-forets-publiques>

Îlots de vieux bois dans les forêts publiques

Proportion de la surface boisée classée en îlots de vieux bois dans les forêts publiques métropolitaines

Fiche mise à jour le
25/04/2017

En bref

Code indicateur

SNB-TMF-15-IVB1

Jeu(x) d'indicateurs

Biodiversité & forêt

Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)

B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif(s) concerné(s) principalement

B4 - Préserver les espèces et leur diversité

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

B6 - Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

D11 - Maîtriser les pressions sur la biodiversité

D12 - Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Habitat(s) concerné(s)

Forestier

Couverture géographique

Métropole

Présentation et interprétation de l'indicateur

Valeur par période

1,53 % au 01/07/2016



Données sources

[Ilots de vieux bois dans les forêts publiques](#)

Le maintien d'une trame de vieux bois dans les peuplements est une stratégie de conservation de la biodiversité forestière propre à la forêt publique (il n'y a pas d'équivalent pour les forêts privées). Elle ne concerne donc qu'un quart de la surface forestière française. Elle est obligatoire en forêt domaniale et est seulement proposée dans les forêts des collectivités gérées par l'ONF. Les îlots de vieux bois sont constitués d'îlots de sénescence (ILS) et d'îlots de vieillissement (ILV). Les réserves biologiques intégrales (RBI) sont partiellement comptabilisées dans les îlots de sénescence (voir "Définition"), et sont en général en phase de maturation, jouant ainsi un rôle écologique semblable à celui des îlots de sénescence. C'est aussi le cas pour certaines réserves biologiques dirigées.

L'efficacité de cette mesure est quantitative (surface concernée) mais également qualitative. A la fois sur la nature des peuplements conservés en fonction des groupes fonctionnels visés par cette action (faune saproxylique par exemple) et aussi par la répartition spatiale de ces zones dans les massifs pour favoriser leur fonctionnalité, notamment vis-à-vis des enjeux de connectivité.

Il existe une cible quantitative fixée par cette politique publique (3 %) qui concerne les seules forêts domaniales et qui est déjà atteinte au plan métropolitain, mais pas forcément au niveau de chaque grande région écologique. L'avancement de la mise en œuvre de cette politique est également contrastée selon les directions territoriales de l'ONF (cf. [indicateur 2.11 du Bilan Patrimonial des forêts domaniales](#)(link is external)).

Cette trame d'îlots de vieux bois dans la gestion courante (surface en sylviculture) est complétée par la conservation d'arbres à haute valeur biologique, isolés dans le peuplement. Ces arbres sont très vieux ou très gros, et/ou à cavités visibles et peuvent être morts ou sénescents ; ils constituent *a priori* l'habitat d'espèces à enjeu de conservation. Il existe également des surfaces importantes de forêts non exploitées sur le long terme, en raison, notamment, de leur inaccessibilité (cf. tableau "Autres surfaces assimilables à des îlots de vieux bois, non comptabilisées dans cet indicateur" sur la feuille "Indicateur" du fichier de données). En forêt privée, les parcelles non exploitées contenant des gros bois jouent le même

rôle.

Pour en savoir plus : [ONF, 2011. Bilan patrimonial des forêts domaniales \(hors DOM\). Editions ONF, 180 p\(link is external\)](#).

Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Définition

Le maintien d'une trame de vieux bois dans les peuplements est une mesure environnementale importante de l'ONF, traduite dans l'instruction relative à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante, publiée en 2009.

Les îlots de vieux bois sont constitués d'îlots de sénescence (ILS) et d'îlots de vieillissement (ILV).

Îlot de sénescence :

Petit peuplement laissé de manière définitive en évolution libre, sans intervention et jusqu'à son terme (effondrement des arbres). Les îlots de sénescence incluent les surfaces boisées des réserves biologiques intégrales, dans la limite de 500 ha par réserve.

Îlot de vieillissement :

Petit peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité économique dont le cycle sylvicole est prolongé. Les arbres du peuplement principal conservent néanmoins leur fonction de production et peuvent être récoltés jusqu'au double de l'âge d'exploitabilité défini à l'aménagement, avant dépréciation de leur qualité.

Valeur(s) cible(s)

oui

Valeur(s) cible(s) renseignement

La valeur cible concerne les seules forêts domaniales : l'objectif minimal est de 3 %, dont le terme est fixé à trois périodes d'aménagement forestier (un aménagement a une durée d'environ 15 ans), dont :

ILS : 1 % (réparti à l'échelle de la Direction Territoriale ONF)
ILV : 2 % (réparti à l'échelle de l'Agence ONF)

Type de variable

Continuous Quantitative

Unité de mesure

% (ratio Nombre d'hectares / Nombre d'hectares)

Relations avec le(s) objectif(s) renseigné(s)

La conservation de peuplements au-delà de l'âge d'exploitabilité dans le cadre de la gestion courante permet de maintenir certaines phases du cycle sylvigénétique, notamment les phases âgées et sénescentes, tronquées de facto par la sylviculture.

Continuité du jeu national SNB

Nouveau

Possibilité de rétro-calcul

non

Pas de temps de disponibilité des valeurs

Annuel

Pas de temps de restitution

Plus de 5 ans

Coût de mobilisation

-

Niveau d'appropriation

Familier

Echelle(s) territoriale(s) de restitution

Régional

Métropole

Grain(s) de précision d'échelle

Régional

Métropole

Production de l'indicateur

Producteur

ONF

Origine et description des données sources

Les données proviennent de la mise en œuvre de l'aménagement forestier qui définit où se situent ces îlots de vieux bois, désignés par des unités de gestion spécifiques.

Méthodologie de construction

C'est la somme des surfaces des unités de gestion désignées comme îlot de vieux bois, rapportée à la surface totale boisée de toutes les forêts relevant du régime forestier.

La distinction est faite des îlots de sénescence et des îlots de vieillissement, ainsi que forêts domaniales et autres forêts relevant du régime forestier (majoritairement des forêts communales).

Pour la représentation cartographique de l'indicateur territorialisé à l'échelle des GRECO, la méthode de discrétisation employée est celle des moyennes emboîtées, méthode adaptée aux distributions uniformes.

Date de publication de la première valeur de la série

2011

Rupture de série

Non

Analyse de l'indicateur

Robustesse

++

Précision

++

Sensibilité

+

Efficacité

+

Accessibilité des données

+

Homogénéité des données

+

Fiabilité des données

++

Pérennité des données

++

Abondance des données

+

Pistes de travail et d'améliorations

Pistes de travail et d'amélioration

Ventilation par essence principale des peuplements en îlots de vieillissement et sénescence.
Transposition à la forêt privée.

Analyse FRB

Commentaire

Analyse i-BD² non encore disponible.

La démarche i-BD² prévoit de traiter progressivement l'ensemble des indicateurs. Cet indicateur est en cours d'analyse ou le sera prochainement : une évaluation est programmée en 2017. Le résultat en sera publié ci-dessous à l'issue. Il fera alors l'objet d'une expertise pour faire évoluer la fiche Indicateur si nécessaire. Une appréciation du degré de prise en considération des remarques émises sera publiée ci-dessous à l'issue.